



HAL
open science

Les leçons d'une hydro-histoire : quelques pistes de réflexion

Patrick Fournier

► **To cite this version:**

Patrick Fournier. Les leçons d'une hydro-histoire : quelques pistes de réflexion. Siècles : Cahier du centre d'histoire " Espaces et cultures ", 2016, Zones humides et pouvoirs territoriaux, 42. hal-01836553

HAL Id: hal-01836553

<https://uca.hal.science/hal-01836553>

Submitted on 31 Aug 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les leçons d'une hydro-histoire : quelques pistes de réflexion

Hydro-history lessons: some sobering thoughts

Patrick Fournier

**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2970>

ISSN : 2275-2129

Éditeur

Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Référence électronique

Patrick Fournier, « Les leçons d'une hydro-histoire : quelques pistes de réflexion », *Siècles* [En ligne], 42 | 2016, mis en ligne le 17 mars 2016, consulté le 12 juillet 2018. URL : <http://journals.openedition.org/siecles/2970>

Ce document a été généré automatiquement le 12 juillet 2018.

Tous droits réservés

Les leçons d'une hydro-histoire : quelques pistes de réflexion

Hydro-history lessons: some sobering thoughts

Patrick Fournier

- 1 Le concept d'« hydro-histoire » a été forgé par Guy Lemeunier dont les travaux sur la gestion des eaux d'irrigation dans l'Espagne médiévale et moderne font autorité¹, et repris par Vincent Lemire dans le cadre de sa thèse sur Jérusalem². Il recouvre des réalités complexes car l'ambition de ces auteurs n'est pas seulement de faire une histoire de l'eau, mais de comprendre les enjeux de la gestion d'une ressource dotée d'un fort pouvoir symbolique et vitale pour toute société. L'approche s'inscrit dans une tradition qui peut se fonder à la fois sur des travaux archéologiques, les aqueducs ayant par exemple fait l'objet de recherches démontrant leur caractère emblématique dans la civilisation romaine³, sur une histoire des usages de l'eau à la recherche des temporalités et des progrès réalisés⁴, et sur une sociologie contestée par son caractère réducteur mais toujours stimulante pour réfléchir aux formes de pouvoir nées de la gestion de l'eau⁵. La dimension historique permet de réfléchir à l'entrecroisement de temporalités complexes : temps de l'environnement mettant en relation les données climatiques, hydrologiques et sociales ; temps politique à la croisée des formes de gouvernement des hommes et de gestion de la ressource en eau ; temps économique des usages de cette ressource dans des contextes techniques spécifiques.
- 2 La dimension temporelle, spécificité de l'approche historique, doit toujours être pensée dans un cadre spatial précis. Le travail de Guy Lemeunier porte sur le royaume de Murcie, intégré à la Couronne de Castille au XIII^e siècle avec un jeu d'influences portant la marque des relations avec les autres territoires espagnols et avec le passé arabo-musulman d'Al-Andalus. Celui de Vincent Lemire concerne une ville, construction artificielle saturée d'histoire, mais qui ne peut être proposée en modèle car elle a été justement choisie pour son caractère exceptionnel et pour la conflictualité qu'elle porte : c'est parce que l'accès à l'eau a été un enjeu d'affrontements importants depuis le XIX^e siècle que son étude révèle des aspects significatifs de la construction politique de Jérusalem. De même, une vision historique sur le long terme de la maîtrise de l'eau à Venise⁶ fournit des éléments

exceptionnels qui peuvent s'avérer trompeurs : l'hydraulique vénitienne longtemps perçue comme un modèle en concurrence avec d'autres, tel le modèle hollandais, est elle-même tributaire de savoirs construits sur la longue durée dans un territoire beaucoup plus vaste au nord de l'Italie⁷. Le danger d'une approche locale ou régionale est de surinterpréter les modes de gestion de l'eau en fonction de considérations liées à l'exemplarité supposée d'un territoire donné.

- 3 Partant de ces constats, la fonction de l'hydro-histoire peut sembler brouillée et difficilement exploitable aux acteurs et décideurs d'une gestion contemporaine. Quant aux historiens, ils lui préfèrent en général une étude plus globale de l'histoire territoriale dans laquelle l'eau joue un rôle, mais parmi d'autres facteurs de l'évolution des rapports entre espaces et sociétés. Cependant, il est possible aujourd'hui de reconsidérer les apports de l'hydro-histoire à partir de deux paradigmes : le premier est environnemental et vise à comprendre la façon dont les hommes s'approprient les ressources naturelles et aménagent leur milieu de vie sur le temps long ; le second est anthropologique et vise à définir une grammaire des relations construites, dans le temps et l'espace, à travers la gestion de l'eau.

Échelles et acteurs de la gestion de l'eau

La reconstitution des paysages de l'eau

- 4 L'hydro-histoire se fonde sur une tradition ancienne d'histoire des techniques hydrauliques, construite par le croisement d'archives textuelles et d'inventaires monumentaux et archéologiques : étude des moulins, de leurs spécificités techniques et de l'équipement des rivières⁸ ; étude des canaux et des aménagements induits⁹ ; étude des adductions d'eau... Cependant, ce type d'approche n'est jamais strictement technique. Les questions posées concernent non seulement les savoirs mais aussi la façon dont ils sont mis en œuvre dans un contexte donné et dont ils répondent à des demandes de nature politique, économique, sociale et/ou culturelle. Le concept de « système technique » créé par Bertrand Gille¹⁰ permet de comprendre comment des savoirs s'actualisent ou non et d'intégrer à la réflexion des projets non aboutis, des échecs, voire au contraire des réalisations qui dépassent les connaissances techniques strictement accessibles à un moment donné.
- 5 Les formes données au paysage par les techniques hydrauliques déployées fournissent des indices des objectifs recherchés. C'est particulièrement précieux lorsque les réalisations sont faites par des sociétés locales qui n'ont pas explicité directement leur projet ou lorsque la réalisation est trop ancienne pour que des données textuelles viennent donner une interprétation du projet. Ainsi, l'archéologie antique et médiévale peut étudier des formes de drainage des zones humides (Limagne antique¹¹, dépressions fermées du Languedoc¹²) ou au contraire des mises en eau d'étangs¹³, phénomènes partiellement documentés par des archives de nature juridique et économique à partir du Moyen Âge, mais sans que les conditions techniques soient toujours faciles à reconstituer¹⁴.

Des techniques et des hommes

- 6 Pour les périodes plus récentes, l'intervention de techniciens spécialistes de l'eau est davantage connue, surtout pour des travaux de moyenne ou grande hydraulique

nécessitant des compétences fondées sur un savoir théorique complexe. Dans ce cas, l'étude de l'expertise technique peut s'ajouter à celle des aménagements et permet d'écrire une histoire hydraulique qui tient compte de la conquête de nouveaux savoirs. L'hydro-histoire prend place alors dans une histoire des sciences qui intègre la dimension technique : Adam de Craponne (1526-1576), Pierre-Paul Riquet (1609-1680), Gaspard de Prony (1755-1839), Henri Darcy (1803-1858) constituent ainsi des figures majeures de la « conquête de l'eau » en France entre XVI^e et XIX^e siècle, pour des usages multiples (irrigation, navigation, drainage, adductions urbaines).

- 7 Les travaux récents consacrés à ces figures majeures les inscrivent dans un contexte spécifique qui explicite leur rôle¹⁵. Ainsi, les grands travaux hydrauliques répondent-ils à une demande qui dépend en partie d'impulsions politiques supérieures et qui fait jouer des rapports de force favorables à l'innovation technologique. Par exemple, le canal de Craponne, échec financier pour son créateur mais réussite à long terme, répond-il aux besoins exprimés par des acteurs de la vie agricole (rentiers, paysans, communautés rurales...) dans un contexte de croissance économique de la Basse-Provence : la nécessité de faire tourner des moulins, d'irriguer vergers et prairies et de colmater des terres se manifeste au moment où s'accomplit le drainage des marais d'Arles entre la fin du XVI^e siècle et le milieu du XVII^e siècle¹⁶. Les travaux de Darcy pour l'alimentation en eau de la ville de Dijon comptent parmi les plus emblématiques d'une demande urbaine croissante pour des besoins domestiques et industriels dans le cadre des révolutions industrielles du XIX^e siècle. Dans les deux cas, il n'est pas besoin d'une impulsion d'un pouvoir central fort, à l'inverse des thèses de Wittfogel, mais l'échelle locale n'est pas la seule pertinente pour comprendre l'enjeu de ces réalisations car les besoins se manifestent à peu près au même moment dans des espaces multiples.

Expertise et délibération technique

- 8 La densité des aménagements hydrauliques à certaines époques a obligé les historiens à repenser l'histoire de la gestion de l'eau hors des cadres stricts d'une histoire des progrès techniques et de leur appropriation par les structures de pouvoir – qu'elles soient seigneuriales, municipales ou étatiques. Les analyses fondées sur l'expertise et la délibération technique permettent de mieux comprendre les relations entre les visions et les pratiques de l'aménagement¹⁷. Elles incitent à prendre en compte non plus seulement des individus mais des groupes et des formes d'organisation sociale et juridique. La dimension politique est analysée par-delà les actions des pouvoirs supérieurs et intègre la façon dont ceux-ci doivent composer avec les structures sociales en place. L'histoire des techniciens, depuis les maçons et fontainiers jusqu'aux ingénieurs organisés en corps au service de l'État, permet de confronter leurs regards et leurs interventions aux actions menées par les agents économiques sur le terrain¹⁸.
- 9 Le discours technique a fait l'objet de nombreuses études depuis les traités d'arpentage ou d'alluvion du Moyen Âge jusqu'aux analyses des ingénieurs des époques moderne et contemporaine¹⁹. Il permet de comprendre le langage conçu à l'interface des pratiques et des savoirs. Les traités les plus anciens sont d'abord principalement de nature juridique ; ils donnent des instruments pour mesurer les variations hydrographiques dans l'espace et pour évaluer les droits des propriétaires et des usagers. Les questions juridiques restent très importantes dans l'expertise technique des époques moderne et contemporaine – avec une inflation des normes et une volonté de clarification des droits –

mais c'est de plus en plus l'ingénieur qui est chargé de définir les règles et qui cherche à imposer les bons usages de l'espace. Rectifiant le cours des rivières, aménageant des digues, des quais, des places militaires, construisant des canaux et des réseaux d'adduction, il contraint les pouvoirs publics à s'adapter par l'invention de règles juridiques spécifiques et propose sa vision de l'espace faite de fluidité afin de faciliter des opérations de plus grande envergure²⁰.

- 10 L'interface entre gestion locale et gestion par des pouvoirs supérieurs offre aussi une façon de repenser l'histoire du risque hydrologique, notamment à travers les inondations. Dans ce domaine, les recherches récentes ont été nombreuses et les avancées importantes²¹. Le concept de risque est complexe et doit prendre en compte à la fois les enjeux sociaux – notamment la vulnérabilité structurelle des sociétés – et l'aléa – soit l'événement conjoncturel. La démarche historique a mis l'accent sur le rôle de la mémoire qui entrecroise différents niveaux de souvenirs, de savoirs et d'expertises : il faut distinguer la mémoire de l'ingénieur de celle des administrateurs – les deux ayant cependant en commun le fait de pouvoir se fonder sur des documents écrits et des études préalables – et des populations²². Ces catégories ne sont pas homogènes : les administrateurs peuvent s'opposer entre eux en fonction d'appréciations divergentes de l'aménagement et de la protection des populations, ainsi qu'en fonction de l'échelle à laquelle ils interviennent et des compétences qu'ils peuvent mobiliser, directement ou indirectement ; les savoirs des ingénieurs peuvent différer en fonction des critères pris en considération, de leur appartenance à un corps ou une structure spécifique et de l'évolution de leurs savoirs ; les populations sont fragmentées en fonction de leurs origines, de leur position sociale, de leurs intérêts propres et de leur appréciation du risque. L'étude des risques d'inondation est donc un bon exemple de la nécessité de confronter les points de vue des acteurs.
- 11 Une approche des motivations des différents acteurs de la gestion de l'eau est donc nécessaire. Elle oblige à croiser démarche micro et macro-historique afin de prendre en compte les différents niveaux d'intervention et d'éclairer les logiques de coopération ou au contraire de conflits à l'œuvre dans les entreprises de gestion de l'eau.

Eaux et conflits

Les conflits : dysfonctionnement ou reconfigurations des rapports à l'eau ?

- 12 Les conflits pour la maîtrise de l'eau sont extrêmement fréquents, quelles que soient les époques considérées, dès que la pression sur la ressource s'accroît. C'est à travers eux que s'observent le mieux la diversité des formes de gestion de l'eau et les motivations des acteurs de cette gestion. Logiquement, c'est dans les phases de hausse démographique et de croissance économique que ces conflits sont les plus documentés. Or le conflit ne doit pas être perçu *a priori* comme signe de dysfonctionnement²³. Il est à l'origine de reconfigurations des rapports de pouvoir et des rapports sociaux et peut donc tout autant aboutir à des transformations des formes de gestion qu'à des blocages. Il se manifeste particulièrement lorsque de nouveaux acteurs, souvent extérieurs aux communautés d'usagers, tendent à modifier la maîtrise de l'eau et bouleversent les usages traditionnels

²⁴.

- 13 Le conflit peut se manifester à différentes échelles : à l'intérieur d'une communauté, pour des droits d'usage ou de propriété des eaux (par exemple entre irrigants ou pour l'accès à une source) ; entre usagers d'une rivière ou d'un équipement (les conflits d'usage sont nombreux lorsqu'il s'agit d'arbitrer entre irrigation, utilisation de roues hydrauliques, navigation, pêcheries...) ; entre particuliers, groupes d'ayants droit et États (l'intervention des juridictions étatiques dans la concession de droits d'eau et de droits à drainer a des impacts locaux majeurs) ; entre États lorsqu'il s'agit de gérer des ressources hydrauliques et des équipements à des échelles internationales (partages de fleuves et de rivières, gestion des écoulements dans des bassins versants relevant de plusieurs pays...).
- 14 Les transformations induites par les aménagements ont des impacts très différents en fonction des moyens techniques et financiers déployés. Dans les sociétés médiévales, la gestion locale est souvent la règle, mais cela ne signifie pas que des pouvoirs extérieurs à la communauté d'habitants n'interviennent pas : structures religieuses et seigneuriales peuvent perturber des usages anciens ou créer les conditions d'un usage plus intensif de la ressource²⁵. La période allant du XIV^e au XIX^e siècle se caractérise en Europe occidentale par le développement de structures nouvelles : développement de l'État mais aussi de formes plus complexes de financement des opérations grâce à l'utilisation du crédit et à des flux financiers nationaux et internationaux. Ces phénomènes bien mis en évidence par les études portant sur le drainage des marais et la réalisation de canaux²⁶ révèlent qu'il n'est pas facile d'opérer une classification des conflits : tel affrontement local portant sur l'usage d'un marais ou la construction d'une écluse est le résultat d'interventions multiples qui dépassent les acteurs locaux parce qu'elles relèvent de liens noués entre acteurs économiques et appareils d'État.
- 15 Dès lors, un des enjeux de la gestion locale est de trouver une échelle d'intervention intermédiaire capable d'assurer une relative équité entre les différents acteurs. Des catégories intermédiaires de la société (paysans propriétaires des *Fenlands* anglais au XVII^e siècle ou propriétaires de mas en Camargue au XIX^e siècle...) peuvent se montrer à la fois capables de résister à des pressions extérieures et de mettre à profit des transformations fondamentales du milieu²⁷. L'essor de l'énergie hydraulique en plusieurs phases jusqu'à l'apogée du XIX^e siècle se fonde sur des structures très émietées²⁸. Les investissements dans les moulins sont d'origine variée et leur poids dans l'économie globale est encore relativement mal connu.

Les temporalités du conflit et de la négociation

- 16 La période « moderne », ni féodale ni capitaliste, est caractérisée par des règles juridiques particulièrement complexes puisque les droits seigneuriaux entraînent une superposition de formes de propriété. Certains auteurs y ont vu un frein au développement économique par drainage et irrigation puisque les seigneurs étaient capables de bloquer des formes capitalistes d'intervention pour préserver leurs droits²⁹. En réalité, la seigneurie prend des formes diverses à l'échelle de l'Europe et sa force est inégale. Elle doit composer avec d'autres instances de pouvoir sur le territoire, tels que les représentants des États ou les assemblées provinciales – en Languedoc, les États provinciaux sont des acteurs de la politique d'aménagement hydraulique au XVIII^e siècle³⁰. Il faut surtout considérer que la seigneurie est une institution d'une grande souplesse qui peut être instrumentalisée pour concéder des droits sur l'espace et sur la ressource hydraulique à des individus ou des

associations : c'est par la concession féodale que sont réalisés des équipements et des aménagements ambitieux.

- 17 Le principe de la concession féodale anticipe sur ce que sera la déclaration d'utilité publique au XIX^e siècle. Loin d'être un frein à l'aménagement, elle fait triompher des intérêts privés dans le but de créer un équipement public, ce qui rend son interprétation particulièrement complexe³¹. La concession crée du conflit, elle ne rend pas forcément facile la gestion de la ressource – ainsi, la multiplication de concessions de dériver l'eau sur une même rivière peut conduire à une surexploitation potentielle ou réelle – mais elle incite à l'action et oblige les acteurs mis en concurrence à négocier. La négociation qui en découle contribue à la formation d'associations d'usagers, phénomène particulièrement important pour les irrigations mais aussi pour l'entretien des levées et le curage des rivières. Dans le Midi de la France, l'ingénieur et agronome Jean-Augustin Barral a ainsi pu tracer l'histoire des syndicats d'arrosage qui ont été créés au XIX^e siècle en Vaucluse et dans les Bouches-du-Rhône en reprenant l'héritage de diverses associations dont certaines remontent à la période médiévale³².
- 18 Les mutations des XIX^e et XX^e siècles modifient profondément la nature des conflits. Avec le développement d'une ingénierie technique beaucoup plus efficace et les projets de très grande ampleur non seulement en Europe mais dans le monde entier, lié aux mutations de l'agriculture et de l'industrie et à la croissance de plus en plus rapide de la population, les conflits s'exacerbent et dépassent de plus en plus fréquemment les frontières nationales. Toutefois, il existe aussi des solutions techniques à de nombreux problèmes. L'enjeu devient alors la dépossession de leurs droits pour de très larges pans des populations locales, au profit d'entreprises dont la logique et les motivations sont tournées vers le profit. Ces problèmes ne sont pas nouveaux mais sont rendus plus prégnants par les changements d'échelle et les moyens nouveaux dont bénéficient les entrepreneurs de l'eau. Les grands aménagements hydrauliques (barrages, canaux, drainage accéléré, systèmes d'adduction et d'assainissement de plus en plus performants...) entraînent un détournement massif de ressources hydrauliques et une dépossession accélérée des sociétés locales, y compris dans des territoires plus longtemps préservés que l'Europe des systèmes capitalistes de gestion des territoires³³. Un autre problème qui s'est fortement aggravé est la dégradation de la qualité des ressources hydrauliques, ce qui entraîne aussi des conflits puisque la logique économique – développement agricole intensif et développement industriel – entre en conflit avec la logique sanitaire de plus en plus prégnante depuis le XIX^e siècle³⁴.
- 19 Ces conflits ont généré des arbitrages qui ont débouché sur une différenciation croissante entre les catégories du privé et du public, de l'individuel et du collectif. D'apparence simple, ces oppositions résultent cependant d'une construction historique des rapports entre sociétés, territoires et environnement.

Des logiques différentes : privé/public, individuel/collectif

Le partage de l'eau : un enjeu majeur entre contraintes environnementales et rapports sociaux

- 20 La question des droits de l'eau est complexe et se pose différemment selon la nature de la ressource – sources et nappes souterraines, rivières ou fleuves, étangs et lacs, zones humides... En Europe occidentale, le droit romain fournit des règles de partage et d'appropriation qui ont eu un impact mondial avec la colonisation. La distinction entre eaux publiques et eaux privées est fondée sur l'utilité économique et sociale³⁵. Cependant, elle tient compte aussi des contraintes environnementales qui doivent être intégrées dans le droit. Ainsi en Espagne³⁶, de la fin du Moyen Âge au XVIII^e siècle au moins, la propriété de l'eau est fréquemment liée à celle de la terre lorsque les dotations hydriques sont abondantes et elle en est souvent séparée dans les zones plus déficitaires, obligeant les paysans à obtenir ou acheter un droit d'eau (ainsi en Murcie, au sud de Valence et à l'est d'Almeria). Dans les réseaux d'irrigation déficitaires d'Alicante, Elche, Mula ou Lorca, l'eau est vendue quotidiennement aux enchères et les archives locales conservent depuis des siècles non seulement les livres où figurent les droits hydrauliques de chacun (les « tours » d'Alicante et Elche), mais aussi d'autres qui permettent de suivre le prix de l'eau sur le marché quotidien (la Troneta d'Elche, l'Alporchón de Lorca).
- 21 Cette situation reste toutefois exceptionnelle à l'échelle de l'Europe : elle n'est qu'une façon de minimiser les conflits et d'instaurer un droit à l'eau qui peut être établi par d'autres systèmes. Le caractère essentiel à retenir est que les capacités d'accès à l'eau sont gérées par des formes d'organisation à l'échelle locale (communautés d'habitants, communautés d'irrigants...). L'accès à l'eau pour les usages quotidiens dans un cadre urbain se résout aussi de façon communautaire mais les usagers ont des statuts sociaux très déséquilibrés et les concessions de lignes d'eau à des particuliers ou à des structures d'habitat (communautés religieuses, établissements hospitaliers...) sont déterminées par le rang social ou l'utilité sociale présumée, au moins autant que par la richesse. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, il s'agit de répartir une ressource rare parce que les conditions techniques ne permettent pas de l'amener en abondance au cœur des villes. Le droit à l'eau est donc concédé ou monnayé, comme pour les irrigations, par les communautés qui s'en sont assurés la propriété.
- 22 Les zones humides – marais, étangs et lits des rivières – présentent une situation différente car le droit à l'usage de l'eau y est lié à celui de la terre qui la porte ou qui est soumise à sa présence, volontaire – dans le cas des étangs³⁷ – ou subie – en cas d'inondation³⁸. Ces zones humides peuvent être des espaces collectifs sur lesquels s'exercent des droits d'usage ou au contraire constituer des propriétés privées. La mise en eau d'étangs dans le cadre monastique, seigneurial ou seulement privé se développe durant le Moyen Âge central, notamment au XIII^e siècle, et constitue un mode de mise en valeur de la terre. À l'inverse, les drainages permettent aussi une intensification de la production agricole, mais avec les difficultés inhérentes à la maîtrise du milieu sur la longue durée. L'idéal productiviste qui se développe aux XVIII^e et XIX^e siècles pousse au partage des communaux mais le recul des formes collectives d'exploitation de la terre est lent et progressif³⁹.

- 23 Plusieurs études de nature historique et ethnographique attentives à l'échelle locale montrent cependant que les contraintes environnementales doivent composer avec les formes symboliques et concrètes des rapports sociaux. Ainsi, au Portugal comme au Népal, les critères écologiques ne permettent pas de comprendre la façon dont s'effectue le partage de l'eau⁴⁰. Les rapports identitaires liés à des appartenances communes (communautés d'habitants, groupes d'irrigants, lignages...) jouent un rôle déterminant. Des études historiques sur des périodes plus anciennes et d'autres espaces permettent de confirmer les résultats de ces approches ethnographiques : en Espagne, Provence-Comtat et Italie, au Moyen Âge et durant la période moderne, il est nécessaire de créer des formes d'organisation socio-technique pour l'utilisation de la ressource, mais la maîtrise technique ne résout pas tous les problèmes car elle entraîne de nouveaux déséquilibres liés à des interventions extérieures⁴¹. Les règles juridiques ne constituent pas un préalable mais sont au contraire le résultat de négociations et leur application peut varier. Ainsi, le partage de la ressource par des tours d'eau ou par des arbitrages entre concessions publiques et concessions privées constitue une solution fréquemment utilisée : elle a pour but de gérer la pression sur la ressource mais surtout plus largement de pacifier les relations sociales.

Des catégories juridiques mouvantes

- 24 La question des rapports entre propriété privée et propriété publique de l'eau ou entre exploitation individuelle et exploitation collective – les notions de privé et d'individuel et de public et de collectif ne se recouvrant pas systématiquement – est donc ancienne, mais elle est devenue plus prégnante au fur et à mesure que deux facteurs se sont développés : la recherche d'une productivité maximale des usages de l'espace – l'eau étant pensée comme une ressource de nature économique à partir du XVIII^e siècle ; l'intervention massive dans les territoires d'agents extérieurs privés. À partir du XVII^e siècle se développe l'intervention d'entrepreneurs pour créer et exploiter des équipements collectifs selon une logique capitaliste qui fait du territoire un support du développement. Le cas français issu de la concession d'assèchement des paluds et marais de France octroyée par Henri IV à Humphrey Bradley et à ses associés (1599) est exemplaire de cette mutation : l'objectif principal n'est pas d'aménager le territoire mais de créer les conditions d'un meilleur rendement fiscal global par une mise en culture plus systématique des terres humides⁴². Les créations de canaux tiennent davantage compte des besoins d'aménagement mais l'objectif reste aussi principalement fiscal. Le droit s'adapte alors à des besoins spécifiques, sans tenir compte de l'ensemble des modalités d'utilisation de l'espace. De même en Angleterre, les assèchements de marais, par exemple dans le Norfolk, s'inscrivent dans le cadre des enclosures qui permettent une hausse des rendements agricoles : le droit d'enclore précède toute pensée d'aménagement qui chercherait à concilier les intérêts des différentes parties en présence⁴³.
- 25 Amorcé à la période moderne, ce phénomène prend de l'ampleur aux XIX^e et XX^e siècles. Les interventions des États deviennent plus puissantes et les grands projets commencés dans les années 1930 comme le *Central Valley Project* et le *Columbia Basin Project* dans l'Ouest des États-Unis⁴⁴ ou la vallée du Ferghana en Asie centrale⁴⁵ amplifient des aménagements commencés depuis le milieu du XIX^e siècle avec des moyens techniques et financiers accrus. La grande hydraulique se constitue alors en modèle d'aménagement destiné à faire triompher l'intérêt public sur les intérêts particuliers. En réalité, ces

réalisations, indéniablement marquées par la construction de grands barrages et la canalisation des cours d'eau, ne fonctionnent que parce que les sociétés locales trouvent des moyens de concilier les objectifs officiels avec leurs exigences propres. L'étude de Raphaël Jozan sur la mer d'Aral et la vallée du Ferghana montre l'existence de stratégies locales élaborées sur la longue durée pour concilier les exigences des gros investisseurs de la période tsariste puis des autorités soviétiques avec les besoins locaux. Loin d'aboutir à une monoculture du coton, la transformation du milieu concilie cette activité avec d'autres, comme la production d'énergie et la culture du maïs. Or ce constat rejoint celui qui peut être tracé à travers d'autres exemples plus anciens. Pegerto Saavedra replace les conflits galiciens du XVIII^e siècle pour l'accès à l'eau dans le cadre de la transformation d'un système agricole par extension du *regadio* (l'espace irrigué), avec le développement de cultures comme celle du maïs, dont les besoins en eau entrent en concurrence avec le fonctionnement des moulins⁴⁶. Le changement d'échelle induit par la grande hydraulique n'empêche nullement la perpétuation de stratégies de diversifications qui échappent en partie au regard des experts nationaux et internationaux.

Conclusion

- 26 Ce rapide tour d'horizon de quelques enjeux de la gestion de l'eau posés par des études historiques, ethnographiques et sociologiques récentes permet de comprendre que la nature des problèmes ne dépend pas seulement de questions techniques, malgré les possibilités qu'offrent les mutations des savoirs et des savoir-faire, mais plus fondamentalement de la façon dont s'organisent les rapports sociaux autour de l'eau. Les manifestes pour une gestion locale des réseaux hydrauliques, face à toutes les formes de dépossession que peuvent engendrer les entrepreneurs qui prennent appui sur des législations étatiques plus efficaces, s'inscrivent dans une logique historique qui fait confiance à l'inventivité des sociétés locales⁴⁷. Certes, privilégier l'échelle locale n'évite par les conflits internes ou externes, mais cette démarche entend tenir compte des traditions et du fonctionnement des territoires au sein desquels sont réalisés les aménagements. Les cas de dépossession sont fréquents, mais les interventions de pouvoirs ou d'investisseurs extérieurs peuvent aussi gagner en efficacité par des stratégies qui prennent en compte les intérêts des sociétés locales, aussi bien en termes économiques que pour assurer leur protection face aux catastrophes environnementales.
- 27 C'est en effet par la double connaissance des usages de l'eau et du fonctionnement global des territoires, en tenant compte des processus hérités, que peuvent se réaliser des transformations efficaces du milieu. La connaissance des évolutions historiques, à la fois sociales et environnementales, permet d'accompagner les mutations et d'éviter des catastrophes écologiques qui seraient dues à une mutation trop brutale comme ont pu l'être des assèchements systématiques de zones humides, des ruptures de barrage ou des irrigations massives qui lessivent les sols. S'il n'existe pas d'état naturel stable, qu'il faudrait préserver de l'intervention humaine, les héritages doivent être pris en compte afin d'assurer un accès à l'eau et un partage équitable de la ressource fondés sur la négociation et l'évaluation des contraintes environnementales. Les territoires de l'eau, parce qu'ils sont particulièrement mouvants et mobilisent à la fois un capital symbolique et un capital technique permettant l'appropriation du milieu et obligeant à inventer des formes de solidarité – y compris dans le conflit – constituent des observatoires privilégiés de l'émergence de l'idée d'environnement. Les exemples historiques qui ont été mobilisés,

loin de pousser à une vision pessimiste et catastrophiste des évolutions environnementales, révèlent que si les équilibres sociaux sont toujours fragiles, les sociétés locales ont su fréquemment répondre aux bouleversements induits par les interventions étatiques et entrepreneuriales venues de l'extérieur. Il ne s'agit pas de simples adaptations mais de stratégies d'utilisation des équipements produits pour les mettre au service du bien public⁴⁸.

NOTES

1. Guy Lemeunier, « Quelques leçons d'une hydro-histoire. Le royaume de Murcie (v. 1450-v. 1650) » dans Patrice Cressier (dir.), *La Maîtrise de l'eau en Al-Andalus*, Madrid, Casa de Velázquez, 2006, p. 125-148.
2. Vincent Lemire, *La Soif de Jérusalem. Essai d'hydrohistoire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010.
3. Guilhem Fabre, Jean-Luc Fiches, Philippe Leveau, « Recherches récentes sur les aqueducs romains de Gaule Méditerranéenne », *Gallia*, 2005, vol. 62, n° 1, p. 5-12.
4. André Guillerme, *Les Temps de l'eau : la cité, l'eau et les techniques. Nord de la France, fin III^e siècle-début XIX^e siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1983 ; Jean-Pierre Goubert, *La Conquête de l'eau. L'avènement de la santé à l'âge industriel*, Paris, Robert Laffont, 1986 ; Salvatore Ciriaco, *Acque e agricoltura, Venezia, l'Olanda et la bonifica europea in età moderna*, Milan, Franco Angeli, 1994.
5. Karl Wittfogel, *Oriental Despotism. A Comparative Study of Total Power*, New Haven, Yale University Press, 1957.
6. Élisabeth Crouzet-Pavan, *Sopra le acque salse. Spazi, poteri e società a Venezia à la fin du Moyen Âge*, Rome, École française de Rome / Istituto Italiano per il Medio Evo, 1992.
7. Remy Simonetti, *Da Padova a Venezia nel medioevo. Terre mobili, confini, conflitti*, Rome, Viella, 2010.
8. Aline Durand (dir.), *Jeux d'eau. Moulins, meuniers et machines hydrauliques, XI^e-XX^e siècle. Études offertes à Georges Comet*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2008.
9. Corinne Beck, Fabrice Guizard-Duchamp, Jacques Heude (dir.), *Lit mineur, lit majeur, lit voyageur. Mémoires et cours d'eau, Revue du Nord, hors-série*, coll. « Art et archéologie », 2009, n° 14.
10. Bertrand Gille, *Histoire des techniques*, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1978.
11. Frédéric Trément et alii, « Interactions sociétés-milieus en Grande Limagne du Néolithique à l'époque romaine », *Paysages et peuplements : aspects culturels et chronologiques en France méridionale. Actualité de la recherche - 6^e Rencontres méridionales de Préhistoire récente*, p. 11-32.
12. Jean-Loup Abbé, *À la conquête des étangs. L'aménagement de l'espace en Languedoc méditerranéen (XII^e-XV^e siècle)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2006.
13. Renaud Benarrou, *La Grande Brenne aux périodes préindustrielles (Indre). Contribution à l'histoire des paysages, des étangs et des relations sociétés / milieux dans une zone humide continentale. Approches historique, archéologique et paléo-environnementale*, thèse de l'Université Paris I, 2009.
14. Joëlle Burnouf et Philippe Leveau (dir.), *Fleuves et marais. Une histoire au croisement de la nature et de la culture*, Paris, CTHS, 2004.
15. Antoine Picon et Yves Chicoteau, « Gaspard Riche de Prony ou le génie appliqué », *Culture Technique*, 12, 1984, p. 171-183 ; Marylène Soma-Bonfillon, *Le Canal de Craponne, un exemple de*

maîtrise de l'eau en Provence occidentale, 1554-1954, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2007.

16. Émeline Roucaute, *Une Histoire des zones palustres en milieu méditerranéen entre bas Rhône et basse Durance (XIV^e siècle-début XIX^e siècle)*, thèse, Université de Provence, 2008.

17. Frédéric Graber, « Pour une histoire des formes-projet. Du faiseur de projet au projet régulier dans les travaux publics (XVIII^e-XIX^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 58-3, 2011, p. 7-33.

18. Liliane Hilaire-Pérez, Dominique Massounie, Virginie Serna (éd.), *Archives, objets et images des constructions de l'eau du Moyen Âge à l'ère industrielle, Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences*, 51, Paris, ENS Éditions, 2002.

19. Pierre Portet, Bertrand Boysset, *La Vie et les œuvres techniques d'un arpenteur médiéval (1355-1416)*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2004 ; Carla Frova, « Le traité *De Fluminibus* de Bartolo da Sassoferrato (1355) », *Médiévales*, 1999, vol. 18, n° 36, p. 81-89 ; Antoine Picon, *L'Invention de l'ingénieur moderne. L'École des Ponts et chaussées, 1747-1851*, Paris, Presses de l'École des Ponts et chaussées, 1992.

20. Alice Ingold, « Gouverner les eaux courantes en France au XIX^e siècle. Administration, droits et savoirs », *Annales HSS*, 2011, n° 1, p. 69-104.

21. René Favier et Anne-Marie Granet-Abisset (dir.), *Histoire et mémoire des risques naturels*, Grenoble, Publications de la MSH-Alpes, 2000.

22. Denis Cœur, *La Plaine de Grenoble face aux inondations. Genèse d'une politique publique du XVII^e au XX^e siècle*, Versailles, Quae, 2008.

23. Patrick Fournier et Sandrine Lavaud (dir.), *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, « Flaran XXXII », 2012.

24. Michel Drain (dir.), *Les Conflits pour l'eau en Europe méditerranéenne, Espace rural*, n° 36, 1996.

25. Corinne Beck, *Société et biodiversité. Les eaux et forêts en Bourgogne ducale (vers 1350-vers 1480)*, Paris, L'Harmattan, 2008.

26. Pierre Pinon, *Canaux. Rivières des hommes*, Paris, Rempart & Desclée de Brouwer, coll. « Patrimoine Vivant », 1995 ; Tim Soens, "Floods and money. Funding drainage and flood control in coastal Flanders (13th-16th centuries)", *Continuity and Change*, 2011, 26/3, p. 333-365.

27. Paul Allard, « L'agriculture spéculative en Camargue » dans Corinne Beck et alii (dir.), *Les Zones humides européennes, espaces productifs d'hier et d'aujourd'hui*, Cordemay, Estuarium, 2007, p. 193-206.

28. Denis Woronoff, *Histoire de l'industrie en France du XVI^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1994.

29. Jean-Laurent Rosenthal, *The Fruits of Revolution, Property Rights, Litigation and French Agriculture (1700-1860)*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

30. Stéphane Durand, « Pouvoir municipal et politique économique. L'exemple des travaux portuaires en Méditerranée (XVII^e-XVIII^e siècles) », dans *Le Pouvoir municipal de la fin du Moyen Âge à 1789*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2012, p. 165-177.

31. Anne Conchon, *D'encre et d'eau. Les projets du canal de l'Essonne*, Chamarande, Archives départementales de l'Essonne, 2009.

32. Jean-Augustin Barral, *Les Irrigations dans le département des Bouches-du-Rhône : rapport sur le concours ouvert en 1875 pour le meilleur emploi des eaux d'irrigation*, Paris, Imprimerie nationale, 1876 ; *Les Irrigations dans le département de Vaucluse : rapport sur le concours ouvert en 1877 pour le meilleur emploi des eaux d'irrigation*, Paris, Imprimerie nationale, 1878.

33. Jean-Jacques Pérennès, *L'Eau et les hommes au Maghreb : contribution à une politique de l'eau en Méditerranée*, Paris, Karthala, 1993 ; Nathalie Blancet et Sophie Bonnin (dir.), *Grands barrages et habitants*, Paris-Versailles, Éd. MSH & Quae, 2008.

34. Stéphane Frioux, *Les Batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses*, Paris, PUF, 2013.

35. Jean-Louis Gazzaniga, Xavier Larrouy-Castéra, Philippe Marc et Jean-Paul Ourliac, *Le Droit de l'eau*, Paris, Lexis Nexis, 2011.
36. Carlos Barcielo López et Joaquín Melgarejo Moreno (dir.), *El Agua en la Historia de España*, Universidad de Alicante, 2000.
37. Jean-Michel Derex, *La Gestion de l'eau et des zones humides en Brie (fin de l'Ancien Régime-fin du XIX^e siècle)*, Paris, L'Harmattan, 2001.
38. Philippe Blanchemanche, « Dynamique fluviale et terres neuves : le droit d'alluvion de l'Antiquité à l'époque moderne », *Revue archéologique de Narbonnaise, Supplément*, 2003, n° 35, p. 181-189.
39. Pierre Charbonnier, Pierre Couturier, Antoine Follain et Patrick Fournier (dir.), *Les Espaces collectifs dans les campagnes, XI^e-XXI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise-Pascal, 2007.
40. Olivia Aubriot, *L'Eau, miroir d'une société. Irrigation paysanne au Népal central*, Paris, CNRS Éd., 2004 ; Fabienne Watteau, *Partager l'eau. Irrigation et conflits au Nord-Ouest du Portugal*, Paris, CNRS Éd., 2002.
41. Alberto Marcos Martín (dir.), *Agua y sociedad en la época moderna*, Universidad de Valladolid, Seminarios Simancas 3, 2009.
42. Raphaël Morera, « Discours et pratiques des dessiccateurs dans la France méridionale au premier XVII^e siècle : une politique d'aménagement ? », *Annales du Midi*, t. 122, n° 272, 2010, p. 477-493.
43. Keith Lindlay, *Fenland riots and the English Revolution*, Cambridge, Cambridge University Press, 1982.
44. Richard White, *The Organic Machine: The Remaking of the Columbia River*, New York, Hill and Wang, 1996.
45. Raphaël Jozan, *Les Débordements de la mer d'Aral. Une sociologie de la guerre de l'eau*, Paris, PUF, 2012.
46. Pegerto Saavreda, « Petite exploitation et changement agricole à l'intérieur d'un vieux complexe agraire. Les campagnes de la Galice entre 1550 et 1850 », *Histoire et Sociétés Rurales*, n° 12, 1999, p. 63-108.
47. Riccardo Petrella, *L'Eau : res publica ou marchandise ?*, Paris, Éditions La Dispute, 2003.
48. Elinor Ostrom, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

RÉSUMÉS

L'histoire de l'eau s'est développée en lien avec les préoccupations sociales concernant la gestion des ressources et des milieux aquatiques. Les développements récents de l'histoire environnementale confèrent des ambitions nouvelles au concept d'« hydro-histoire », récemment forgé par Guy Lemeunier et Vincent Lemire. Il s'agit en effet de penser la façon dont la gestion de la ressource en eau – sous ses diverses formes – participe à la construction des territoires et des sociétés. Cela oblige à prendre en considération non seulement les motivations des acteurs de cette gestion et les résultats obtenus par des processus culturels et techniques, mais aussi les conflits et les négociations qui aboutissent à des formes d'appropriation, d'utilisation et de partage de l'eau. L'hydro-histoire permet ainsi de dépasser une approche

exclusivement technique des aménagements hydrauliques et aide à comprendre les configurations sociales et politiques sous-jacentes à ces réalisations.

The history of water has developed in connection with social concerns over resource management and aquatic environments. Recent developments in environmental history confer new ambitions on the innovative concept of "hydro history," recently forged by Guy Lemeunier and Vincent Lemire. The objective indeed is to consider in what ways management of water resources, in its diverse forms, participates in the construction of territories and societies. This requires not only taking into account the motivations of water management actors and the results obtained by cultural and technical processes, but also the conflicts and negotiations which lead to forms of appropriation, use and sharing water. In this way, hydro history allows us to move beyond an exclusively technical approach of hydraulic planning and helps to understand the social and political configurations underlying these constructions.

INDEX

Mots-clés : eau, technique, expertise, conflits, droit

Keywords : water, technique, expertise, conflict, law, Middle Ages, modern period, contemporary period

Index chronologique : Moyen Âge, époque moderne, époque contemporaine

AUTEUR

PATRICK FOURNIER

Maître de conférences en histoire moderne

Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (CHEC), Clermont Université, Université Blaise-Pascal,

EA 1001